



LES JEUDIS THEMATIQUES DE CAPHAVET (JTC)

Présentation sur les médicaments

Par Dr LEBALE Oumarou

22/02/2018

C e Q u ' i l F a u t R e t e n i r

- L'origine du médicament remonte à 2000 ans avant J.C, mais promu de manière rationnelle par Hippocrate (460-377) considéré comme le père de la médecine. L'évolution du médicament connaît une stagnation puis un grand tournant au début du 16^e siècle avec Paracelse qui eut le mérite de rechercher pour chaque maladie un médicament spécifique.
- Par définition, un médicament est une substance ou composition possédant des propriétés curatives ou préventives à l'égard des maladies humaines et animales ; c'est aussi tout produit pouvant être administré à l'homme ou à l'animal en vue d'établir un diagnostic médical et de restaurer, corriger ou modifier leur fonctionnement organique.
- Fondamentalement, tout médicament est constitué d'un ou plusieurs principes actifs et d'un ou plusieurs excipients. Le principe actif désigne la molécule possédant les propriétés pharmacologiques responsable de l'effet thérapeutique tandis que l'excipient est le composant indispensable pour la préparation, la conservation et l'administration du médicament.
- La mise en forme d'un médicament est donc assurée par la combinaison du principe actif avec l'excipient. Pour ainsi dire, il existe trois grandes formes pharmaceutiques : liquide (collyres, solutions injectables), solide (poudre, bolus) et pâteuse (pommades suppositoires).
- Le médicament est désigné par deux sortes de noms: celui de la dénomination commune internationale (unique) décerné par l'OMS commun à tous les pays et identifiant précisément un principe actif quel que soit le laboratoire qui le commercialise et celui de(s) la spécialité(s) commerciale(s) (plusieurs noms commerciaux sont

possibles pour une même dénomination commune internationale). Ex. Veriben, Diminakel, Azadim, Trypadim sont des noms commerciaux du diminazène diaceturate (DCI)

- Le conditionnement et la conservation sont des opérations importantes pour garantir l'efficacité du médicament.
- Le conditionnement est l'opération complémentaire de la mise en forme qui consiste à enfermer la préparation dans une enveloppe de forme et de matière très variées et à donner au médicament son aspect définitif, facilement utilisable.
 - Le conditionnement joue un rôle important pour contenir la forme médicamenteuse et la protéger contre les chocs et les déformations, les facteurs d'altération, les souillures de toutes sortes.
 - Le conditionnement facilite la distribution du médicament et son utilisation par le malade
 - Le conditionnement est un élément de sécurité et doit porter un étiquetage conforme aux règles, il doit être en harmonie avec le caractère noble du médicament et de ce fait inspirer confiance aux malades ou à celui qui l'utilise.
- Lorsque les médicaments sont mal conservés, on peut observer des signes visibles d'altération qui peuvent être un changement de couleurs, de saveur, de consistance, précipitation ou turbulence du soluté, fermentation, etc. Ces altérations sont généralement causées par la chaleur, la lumière, l'air (oxydation), incompatibilité des mélanges, des agents biologiques (insectes, bactéries, enzymes), etc.
- Pour éviter les altérations, les fabricants de médicaments donnent souvent des directives contenues sur les emballages du genre : « à conserver à une température ne dépassant pas 30°C et à l'abri de la lumière », « conserver dans un endroit isolé, frais, sec, ventilé, à l'écart des denrées alimentaires ». Il convient donc de bien lire les notices et de s'y conformer.
- En raison des causes d'altération, le fabricant présente dans son dossier d'Autorisation de Mise sur le Marche (AMM), les résultats des études de stabilité et de conservation réalisées sur le principe actif et sur la forme pharmaceutique. Ces résultats (stabilité sur 3 ans, essai de vieillissement accéléré) permettent de déterminer la date de péremptions ou date limite d'utilisation.

- La date de péremption est une date indicative au-delà duquel l'efficacité du produit n'est pas garantie. Cette date pourra se raccourcir davantage si des bonnes mesures de conservation et de conditionnement (secondaires) ne sont pas respectées.
- Les médicaments peuvent être associés dans une même forme pharmacologique pour compléter les effets d'une molécule en diminuant par exemple ses effets toxiques
- Les médicaments peuvent aussi être associés pour augmenter ou diminuer l'action d'un des produits associés. De ce point de vue on parlera de :
 - Synergie d'action ou renforcement de l'activité thérapeutique exemple du Trimethox® P qui est une association entre le sulfadiazine et la trimethoprime.
 - Potentialisation d'action : l'action d'une molécule augmentant celle de l'autre. Exemple du Tyldox®, association entre la tylosine et la doxycycline
 - Antagonisme d'action : action d'une molécule neutralise partiellement ou totalement celle de l'autre (Théracalcium® et Oxytétracycline)